

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

**Votants : 27**

L'an deux mille vingt trois

Le : **18 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 septembre 2023**

**OBJET : D2023\_6\_6**

Droits de place marché  
mensuel

**Présents** : BERTHELON Saskia, BOUCHERIT Daniel, BOURGADE Laure, BUISSON Michel, CHASLARD Brigitte, CHAUSSAT Christian, CORNELIUS Magali, DULAIS Nathalie, FORESTIER-BRUN Fabienne, GAUDILLIERE Michel, GERACI Fabien, GUERIN Sandrine, HELION Pascal, IMARD Catherine, JOUANNET Joël, LACOURARIE Séverine, MASSON Gilles, MOINARD BOUTENEGRE Murielle, MOUMANEIX Pascal, NARDOU Jean-Pierre, THOS Florence, URBAJTEL Patricia, VIEUILLE Robin, VRIET Laure.

**Ont donné procuration** : ROUHIER Daniel à BUISSON Michel, BRIANCON Jean-Pierre à LACOURARIE Séverine, MOREAU Dany à MASSON Gilles, VRIET Laure à DULAIS Nathalie.

**Secrétaire de séance** : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

La commune de BRIE souhaite organiser un marché mensuel, les troisièmes vendredis de chaque mois.

Le premier marché s'est déroulé le vendredi 15 septembre 2023 et a réuni une quinzaine de producteurs locaux et les commerçants de BRIE souhaitant s'y associer.

Dans le cadre de ce nouveau marché, les commerçants non sédentaires devront s'acquitter d'un droit de place conformément à la délibération D2023-2-1-DE du 23 mars 2023 soit :

- 1,80 € le mètre linéaire pour la demi-journée, chaque vendredi de marché
- 1,50 € d'électricité pour la demi-journée, chaque vendredi de marché

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à l'application des droits de place lors de chaque marché mensuel.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 21 septembre 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 21 septembre 2023**

Le Maire,

Michel BUISSON